

RAPPORT N° 94/7-23
au Conseil Municipal

OBJET

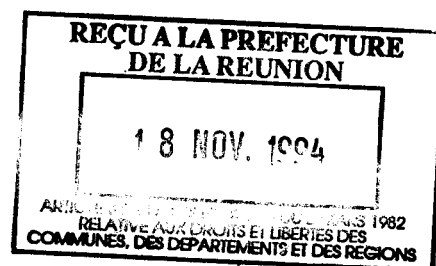
ACQUISITION DE TERRAIN

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition du terrain mentionné en annexe pour lequel un accord a été conclu à l'amiable avec le propriétaire concerné et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer l'acte d'acquisition,
- à verser au notaire rédacteur et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 94/7-23
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/7-23 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Habitat, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

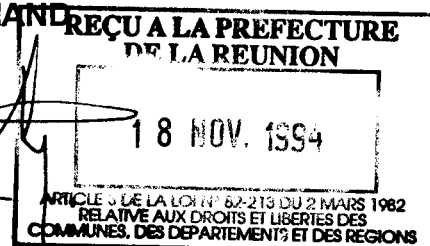
Approuve le projet d'acquisition du terrain mentionné en annexe pour lequel un accord a été conclu à l'amiable avec le propriétaire concerné.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur ainsi qu'aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 16 NOV. 1994

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



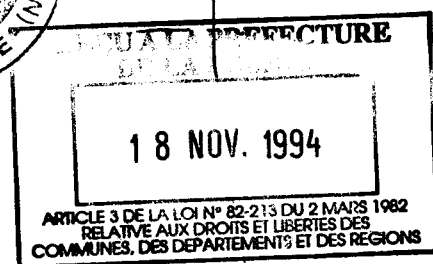
**ANNEXE DU RAPPORT N° 94/7-23
au Conseil Municipal
en séance du mercredi 9 novembre 1994**

ACQUISITION DE TERRAIN

Référence cadastrale	AE 123
Superficie	173 m ²
Situation	Rue de l'Est / Saint-Denis
Ancien propriétaire	Mme Pâquerette PETERSEN
Prix	500 000 F (compatible avec l'estimation des Domaines)
Modalité d'acquisition	Amiable
But d'acquisition	Réserve foncière pour réhabilitation du quartier
Imputation budgétaire	908-210

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 9 novembre 1994
et annexé au Rapport et à la Délibération n° 94/7-23

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND





Rue

Mac-Auliffe

Rue

Boulevard

l'Est

Pasteur

Lafferrière

Lantassel